

Fiche d'informations « LA VIE DE TRAPPEUR »

Au cœur de la chaîne des Pyrénées, surplombé par des sommets de 3000 mètres, le centre de VALT est situé à 1 340 mètres d'altitude à Gouaux-de-Larboust. Un Point de départ idéal pour explorer la nature environnante, au cœur de la chaîne des Pyrénées.

A seulement 3km de la station de Peyragudes, nos jeunes participants pourront découvrir en toute quiétude les plaisirs de la neige.

Venez respirer l'air de la montagne !

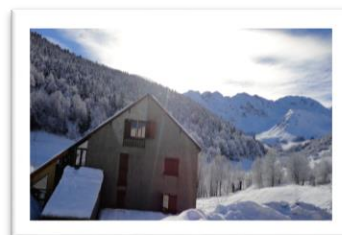
- > Centre en démarche Ecolabel
- > Chambres de 4 à 8 lits
- > Cuisine faite maison (chef sur place) - salle de restauration
- > 1 grande salle polyvalente
- > 2 salles d'animation
- > Espace ludothèque et bibliothèque
- > Terrain de jeu devant le centre
- > Location matériel de ski et local

À 325km de Bordeaux et à 150km de Toulouse

Gare de Bagnères de Luchon à 12km, puis transfert en autocar

L'assurance contractée par Valt couvre votre enfant à l'exception des pertes, vols, dégradations d'objets personnels ou des dégradations qu'il pourrait occasionner volontairement au sein du centre de vacances.

Dans le cas d'un rapatriement ou d'un séjour volontairement écourté, aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué. Assurance MAIF et rapatriement I.M.A.



ENCADREMENT :

Tous les animateurs présents sur nos séjours sont diplômés du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou sont en cours de formation.

Nos directeurs sont tous diplômés du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou en cours de formation. Le directeur est le garant du bon déroulement du séjour.

07/12 ans → 1 animateur pour 8 enfants

13/17 ans → 1 animateur pour 10 jeunes.

Le centre de Vielle-Aure est ouvert à l'année avec une équipe permanente.



LE SEJOUR :

Séjour Trappeurs (7/12 ans)

Avis aux aventuriers ! Un séjour en immersion dans la vie sauvage de la forêt et de la montagne.

Au programme : **baptême de conduite de traîneaux à chiens**, luge, **balade en raquettes** avec des intervenants spécialistes de la faune et de la flore, repérage de traces, **construction d'igloos**, apprentissage du feu, grand jeu avec diplôme de trappeur, activités manuelles (bricolage de divers objets de trappeur, comme des bâtons ou des bourses) et orientation dans la forêt.

Des veillées seront organisées tous les soirs.

INFORMATIONS PRATIQUES:

Des réunions de présentation des séjours regroupant enfants, parents, équipes et associations, sont mises en place sur Bordeaux et Toulouse en amont des départs. Vous recevrez une invitation à la réunion à l'enregistrement du dossier de votre enfant.

Nous sommes présents à tous les départs et tous les retours. Vous pouvez consulter les messages sur le site www.valt.com dans la rubrique "nouvelles des séjours".

Durant les séjours, permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00 au 05 57 81 49 00.

Une facture pour les inscriptions individuelles vous a été transmise.

Le règlement doit être impérativement effectué avant la date mentionnée sur la facture, par chèque, mandat cash, paiement en ligne par carte bancaire sur Internet (www.valt.com).

Les inscriptions effectuées par les CE, mairie ou autres seront directement facturées à ces organismes.

La convocation de départ et retour vous sera communiquée par mail ou par courrier 15 jours avant le départ après règlement de la facture.

Selon votre lieu de départ la convocation mentionnera si vous devez prévoir un panier repas. Pour assurer des départs dans des conditions optimales, il est primordial de respecter les heures de rendez-vous.

Le changement de lieu de départ ou de retour **ne sera plus possible** MOINS D'UN MOIS AVANT LE DEPART.

La fiche trousseau (ci jointe) doit être complétée avec soin et placée dans la valise le jour du départ. DANS LA CASE DEVANT CHAQUE AFFAIRE, nous indiquer le nombre mis dans la valise, sans oublier les vêtements que l'enfant porte sur lui le jour du départ.

Un animateur aidera votre enfant à faire l'inventaire (jusqu'à 12 ans uniquement) en se basant sur sa fiche trousseau que vous aurez glissée dans sa valise.

Le linge doit être marqué (Pour les enfants de moins de 10 ans : le nom en entier, pas uniquement les initiales). Sauf cas exceptionnel, il n'est pas lavé durant le séjour.

Argent de poche : 30 € maximum conseillé. Sur place deux solutions :

- soit l'enfant garde son argent sur lui, sous son entière responsabilité et aucun remboursement ne sera effectué en cas de vol ou de perte,
- soit l'argent est confié à la direction du centre (pour les moins de 12 ans). Dans ce cas-là, le mettre dans sa valise, dans une enveloppe avec ses nom et prénom. En fonction de l'organisation, il pourra en retirer une partie qui deviendra alors sous sa responsabilité. Pensez à mettre de la monnaie afin de faciliter les transactions.

Nouvelles des séjours : ce code vous permettra d'accéder aux nouvelles du séjour de votre enfant sur notre site internet, il vous sera communiqué sur la convocation au départ.

Téléphone portable : Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances.

Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone pendant leur séjour.

Malgré cela, des téléphones seront présents et les directeurs (trices) géreront comme ils le souhaitent leur utilisation dans le respect du groupe, de la vie collective et de chacun.

Nous déclinons, bien entendu, toute responsabilité en matière de perte, de dégradation, de vol, de forfait largement dépassé, etc. et d'informations erronées ou incomplètes... sans parler des photos ou films, consentis ou non, qui seraient mis sur le web. Seule la responsabilité du propriétaire du téléphone portable sera totalement engagée.

VALT décline toute responsabilité pour la perte ou le vol d'effets personnels.

Veillez à ne pas emporter avec vous des objets ou vêtements d'une valeur importante.

Les frais médicaux seront pris en charge par l'Association durant le séjour et devront être remboursés à l'arrivée des enfants, en échange des feuilles de soins. Pour les bénéficiaires de la CMU, **attention**, certains médicaments ne sont plus pris en charge et devront être remboursés à l'arrivée de l'enfant. **L'attestation doit nous être transmise avant le départ de l'enfant et la date doit être valide.**

Traitement médical : Si votre enfant suit un traitement médical, le jour du départ, vous devez joindre les médicaments pour son traitement et l'ordonnance et les remettre à un animateur dans une poche avec les nom et prénom de l'enfant. **Attention : aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.**

Allergies alimentaires : L'accueil d'enfants concernés par des allergies alimentaires spécifiques requiert la mise en place d'un accompagnement et de procédures personnalisées pendant le séjour.

Si votre enfant est concerné par une ou plusieurs allergies alimentaires, vous devez en informer VALT avant le départ. Aussi, si cette information n'a pas été faite au moment de l'inscription, vous devez le faire par courriel à l'adresse suivante sejours@valt.com en précisant impérativement : le Nom/prénom/séjour de l'enfant, la nature de l'allergie.

En cas d'accident : L'animateur, l'assistant sanitaire ou le directeur alertera immédiatement les secours (pompiers, SAMU, Pisteurs secouristes) afin de faire soigner votre enfant dans les meilleures conditions ; le responsable légal sera averti à la suite du diagnostic du corps médical. Si vous avez effectué votre inscription par l'intermédiaire d'une collectivité ou d'un comité d'entreprise, celui-ci sera informé par nos services.

En tant que membre d'un groupe, chaque jeune aura des droits et des devoirs. Le respect de la différence, du rythme de chacun, la solidarité et la tolérance devront guider ses comportements.

Les règles de vie seront définies et exposées en début de séjour avec les jeunes et tous devront participer aux tâches inhérentes à la vie en collectivité. Les comportements répréhensibles (vol, violence verbale ou physique, détention et consommation de drogue ou d'alcool...) engendrent des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du séjour aux frais du responsable de l'enfant. Voir les Conditions Générales de VALT sur le site www.valt.com.